Fiche de données de sécurité

CRISTALFAB

PFP304

Faber rev. 10 · 14/11/2022

Français

Traduction française de la fiche de sécurité anglaise Faber. Les 16 rubriques et les tableaux numériques sont repris. Il ne s’agit pas d’une version française publiée par Faber. Stone+ assure la traduction et la présentation.

Fabricant et responsable de la fiche source

Faber Stone & Tile · FABER CHIMICA S.R.L.
Via G. Ceresani, 10 · Campo d’Olmo · 60044 Fabriano (AN), Italia
+39 0732 627178 · quality@fabersurfacecare.com

Distributeur

STONE+
www.stoneplus.be · www.stoneplus.eu

Source et contrôle de version

Source Faber sur adonline-Drive · CRISTALFAB · SDS EN
Révision 10 du 14/11/2022; impression du 25/01/2023.
Source la plus récente trouvée; actualité auprès de Faber non confirmée.

REACH · 2020/878 · CLP

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Nom du produit: CRISTALFAB. Code PFP304. Aucun UFI indiqué dans cette source.

1.2 Utilisation identifiée: cristallisant pour marbre.

1.3 Fournisseur de la fiche: FABER CHIMICA S.R.L., Via Ceresani 10, 60044 Campo D'Olmo – Fabriano (ANCONA), ITALIE. Tél. +39 0732 627178; fax +39 0732 22395. Personne compétente: quality@fabersurfacecare.com. Stone+ est distributeur.

1.4 Les coordonnées d'urgence par pays sont conservées intégralement dans le tableau ci-dessous. Ces coordonnées historiques n'ont pas été actualisées.

1.4 — Contacts historiques de la source (non actualisés)

Country / Land / Pays	Source contact
Belgium	Centre Antipoisons; c/o Hôpital Militaire Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles, Belgium. Phone +32022649636; info@poisoncentre.be
Croatia	Croatian Institute of Public Health, Division for Toxicology; Borongajska 83g, 10000 Zagreb, Croatia. Phone +38514686910; toksikologija@hzjz.hr
Denmark	Danish Environmental Protection Agency; Haraldsgade 53, 2100 København Ø, Denmark. Phone +45 72 54 40 00; mst@mst.dk
Estonia	Health Board; Paldiski road 81,10617 Tallinn, Estonia. Phone +372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee
Iceland	Poisons Information Center - Icelandic University Hospital; Fossvogur, Reykjavík, Iceland. Phone +354 543 22 22; eitur@landspitali.is
Ireland	National Poisons Information Centre; Beaumont Hospital, Beaumont, Dublin 9., Ireland. chemicalsinfo@beaumont.ie
Latvia	State Ltd "Latvian Environment, Geology and Meteorology Centre"; Maskavas Street 165, Riga, LV-1019, Latvia. Phone +371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv
Lithuania	Environmental Protection Agency; Juozapaviciaus g. 9, LT-09311 Vilnius, Lithuania. Phone +370 70662008; aaa@aaa.am.lt
Malta	Malta Competition and Consumer Affairs Authority (MCCAA); Mizzi House, National Road, Blata l-Bajda ĦMR9010, Malta. Phone +356 2395 2000; info@mccaa.org.mt
Norway	Norwegian Environment Agency; Postboks 5672 Torgarden, 7485 Trondheim, Norway. Phone +4573580500; produktregisteret@miljodir.no
Portugal	Centro de informação antivenenos; Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa, Portugal. Phone +351213303271; ciav.tox@inem.pt
Sweden	Swedish Poisons Information Centre; Giftinformationscentralen 171 76 Stockholm, Sweden. Phone +46104566750; giftinformation@gic.se

2. Identification des dangers



2.1 Mélange classé dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP), modifications comprises. Une fiche conforme au règlement (UE) 2020/878 est requise. Informations supplémentaires sur la santé et l'environnement

aux rubriques 11 et 12.

Classification: Met. Corr. 1 — H290; Acute Tox. 4 — H302; Eye Dam. 1 — H318.

2.2 Étiquetage CLP. Pictogrammes GHS05 (corrosion) et GHS07 (point d’exclamation). Mention d’avertissement: DANGER.

H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d’ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l’eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/… P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu’elle attaque les matériaux environnants.

Contient de l’hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté et de l’acide phosphorique.

2.3 Selon les données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB ≥ 0,1%. Aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration ≥ 0,1%.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange. Les composants, concentrations, identifiants, classifications et limites de concentration spécifiques figurent au tableau 3. Texte complet des mentions H à la rubrique 16. Les données numériques de la source sont conservées. L’unité divergente de la DL50 orale de l’hexafluorosilicate de magnésium à la page 3 de la source est explicitement signalée dans le tableau.

Tableau 3

Substance / identification	x = %	Classification / données source
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté CAS 18972-56-0 EC 241-022-2 REACH 01-2119980031-47	8 ≤ x < 9	Acute Tox. 3 H301; Acute Tox. 4 H332; Eye Dam. 1 H318; Aquatic Chronic 3 H412. LD50 oral: 291 mg/l/4h (bron/source); LC50 aerosol: 3,6 mg/l/4h.
Acide phosphorique CAS 7664-38-2 EC 231-633-2 INDEX 015-011-00-6 REACH 01-2119485924-24	2,5 ≤ x < 3	Met. Corr. 1 H290; Skin Corr. 1B H314; Eye Dam. 1 H318. Note B, CLP Annex VI. H290 ≥ 1%; H314 ≥ 25%; H315 ≥ 10%; H318 ≥ 25%; H319 ≥ 10%.
2-Butoxyéthanol CAS 111-76-2 EC 203-905-0 INDEX 603-014-00-0 REACH 01-2119475108-36	0,607 ≤ x < 0,707	Acute Tox. 4 H302/H312/H332; Eye Irrit. 2 H319; Skin Irrit. 2 H315. LD50 oral 1200 mg/kg; ATE dermal 1100 mg/kg; ATE vapour 11 mg/l.

La page 3 donne une DL50 orale de 291 mg/l/4h; la rubrique 11 donne 291 mg/kg dw. Cette divergence n’a pas été corrigée silencieusement.

4. Premiers secours

4.1 YEUX: retirer les lentilles si présentes. Rincer immédiatement et abondamment pendant au moins 30–60 minutes, paupières bien ouvertes. Consulter un médecin.

PEAU: retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau sous la douche. Consulter un médecin.

INGESTION: selon la source, faire boire autant d’eau que possible. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir sauf autorisation expresse d’un médecin.

INHALATION: consulter immédiatement un médecin. Éloigner la victime du lieu de l’accident et l’amener à l’air frais. En cas d’arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Les secouristes doivent prendre les précautions appropriées.

4.2 Les informations spécifiques sur les symptômes et effets causés par le produit sont inconnues.

4.3 Informations sur les soins médicaux immédiats et traitements particuliers: non disponibles.

5. Mesures de lutte contre l’incendie

5.1 Moyens appropriés: dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. Aucun moyen particulièrement inapproprié indiqué.

5.2 Ne pas respirer les produits de combustion.

5.3 Refroidir les récipients par jets d’eau pour éviter la décomposition et la formation de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Porter un équipement complet de lutte contre l’incendie. Recueillir les eaux d’extinction pour empêcher leur écoulement vers les égouts. Éliminer les eaux contaminées et résidus d’incendie conformément à la réglementation. Vêtements EN 469, gants EN 659, bottes selon HO A29/A30 et appareil respiratoire autonome à air comprimé, circuit ouvert et pression positive, EN 137.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Arrêter la fuite si cela peut être fait sans danger. Porter une protection appropriée, notamment celle de la rubrique 8, pour empêcher la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ces mesures concernent les opérateurs et intervenants d’urgence.

6.2 Empêcher la pénétration dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

6.3 Recueillir le produit dans un récipient adapté; vérifier sa compatibilité selon la rubrique 10. Absorber les résidus avec un matériau inerte. Bien ventiler la zone. Éliminer les matériaux contaminés selon la rubrique 13.

6.4 Protection individuelle et élimination: voir rubriques 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Lire toutes les autres rubriques avant manipulation. Éviter les rejets dans l’environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l’utilisation. Retirer les vêtements et équipements contaminés avant d’entrer dans les lieux de restauration.

7.2 Conserver uniquement dans l’emballage d’origine. Garder les récipients fermés dans un endroit bien ventilé, à l’abri du soleil direct et séparés des matériaux incompatibles de la rubrique 10.

7.3 Utilisations finales particulières: informations non disponibles.

8. Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites, PNEC et DNEL/DMEL: tableaux 8A–8D. Les références nationales figurent ci-dessous. Il s’agit des données de la révision 10, sans actualisation des limites légales.

8.2 Les mesures techniques priment sur les protections individuelles. Assurer une aspiration locale efficace et une ventilation suffisante. Demander conseil au fournisseur pour choisir les protections. Les équipements

doivent porter le marquage CE et respecter les normes applicables. Prévoir une douche d'urgence et un poste de rinçage des yeux et du visage.

MAINS: gants de travail de catégorie III, EN 374. Tenir compte de la compatibilité, de la dégradation, du temps de passage et de la perméabilité. Vérifier la résistance chimique avant utilisation, car elle peut être imprévisible. La durée de port dépend de la nature et de la durée du travail.

PEAU: vêtements professionnels à manches longues et chaussures de sécurité de catégorie I, règlement (UE) 2016/425 et EN ISO 20344. Se laver à l'eau et au savon après retrait.

YEUX: lunettes étanches EN 166. En cas de projections, protéger aussi suffisamment la bouche, le nez et les yeux contre toute absorption accidentelle.

RESPIRATION: si une valeur limite, notamment TLV-TWA, est dépassée, utiliser un masque à filtre de type A conforme à EN 14387. Choisir la classe 1, 2 ou 3 selon la concentration limite d'utilisation. Des filtres combinés sont requis en présence de gaz/vapeurs variés et/ou de particules, aérosols, fumées ou brouillards. Employer une protection respiratoire si les mesures techniques ne suffisent pas à limiter l'exposition. Les masques n'offrent qu'une protection limitée. Pour une substance inodore, un seuil olfactif supérieur à la TLV-TWA ou une urgence, porter un appareil autonome EN 137 ou un appareil à adduction d'air EN 138. Choix selon EN 529.

ENVIRONNEMENT: contrôler les émissions des procédés et des installations de ventilation pour respecter les normes environnementales.

Références nationales et bibliographie

DEU: TRGS 900; MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Mitteilung 56.

ESP: Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021.

FRA: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, INRS.

ITA: Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81.

NLD: Arbeidsomstandighedenregeling, wettelijke grenswaarden op grond van artikelen 4.3 en 4.16 van het Arbeidsomstandighedenbesluit.

GBR: EH40/2005 Workplace exposure limits, Fourth Edition 2020.

EU: Directives (EU) 2022/431, 2019/1831, 2019/130, 2019/983, 2017/2398, 2017/164; 2009/161/EU, 2006/15/EC, 2004/37/EC, 2000/39/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC.

TLV-ACGIH: ACGIH 2021.

Tableau 8A

8A — Acide phosphorique	TWA/8h mg/m³	ppm	STEL/15min mg/m³	ppm	Note
AGW DEU	2		4 (C)		INHAL
MAK DEU	2		4		INHAL
VLA ESP	1		2		
VLEP FRA	1	0,2	2	0,5	
VLEP ITA	1		2		
TGG NLD	1		2		
WEL GBR	1		2		
OEL EU	1		2		
TLV-ACGIH	1		3		

Tableau 8B

8B — 2-Butoxyéthanol	TWA/8h mg/m³	ppm	STEL/15min mg/m³	ppm	Note
AGW DEU	49	10	98 (C)	20 (C)	SKIN
MAK DEU	49	10	98	20	SKIN / Hinweis
VLA ESP	98	20	245	50	SKIN
VLEP FRA	49	10	246	50	SKIN
VLEP ITA	98	20	246	50	SKIN
TGG NLD	100		246		SKIN
WEL GBR	123	25	246	50	SKIN
OEL EU	98	20	246	50	SKIN
TLV-ACGIH	97	20			
OEL EU — Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté	2,5				

Tableau 8C

8C — PNEC	Propriété	Valeur
2-Butoxyéthanol	Eau douce	8,8 mg/l
2-Butoxyéthanol	Eau de mer	0,88 mg/l
2-Butoxyéthanol	Sédiments eau douce	8,14 mg/kg
2-Butoxyéthanol	Sédiments marins	2,8 mg/kg
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté	Eau douce	9 mg/l
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté	Eau de mer	9 mg/l
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté	Micro-organismes station d’épuration	51 mg/l
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté	Sol	11 mg/kg

Ordre: consommateur aigu local / aigu systémique / chronique local / chronique systémique; puis travailleur dans le même ordre. VND: danger identifié, DNEL/PNEC non disponible. Unités identiques à la source.

Tableau 8D

8D — DNEL/DMEL	Valeur
2-Butoxyéthanol / inhalation	123 mg/m³; VND; 426 mg/kg; 49 mg/m³; 246 mg/m³; VND; 663 mg/m³; 98 mg/m³
2-Butoxyéthanol / skin	VND; VND; 44,5 mg/kg/d; 89 mg/kg/d; VND; VND; 38 mg/kg bw/d; 75 mg/kg/d
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté / inhalation	Consumers: — / — / — / — Workers: — / 2,5 mg/m³ / 2,5 mg/m³ / —

(C): valeur plafond; INHAL: fraction inhalable; RESP: fraction respirable; THORA: fraction thoracique; SKIN: absorption cutanée. NEA: aucune exposition attendue; NPI: aucun danger identifié; LOW/MED/HIGH: danger faible/moyen/élevé.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Toutes les propriétés de base de la MSDS figurent au tableau 9. Le pH 2,1–2,9 concerne expressément une concentration de 5%.

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique: non disponibles. 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité: non disponibles. Les valeurs de cette MSDS ne sont pas remplacées par les valeurs différentes d'une fiche technique.

Tableau 9

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Non disponible
Point de fusion/congélation	< 0 °C
Point initial d'ébullition	> 100 °C
Inflammabilité	Non inflammable
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH (concentration 5%)	2,1–2,9
Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité / densité relative	1070 g/l
Densité de vapeur relative	Non disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1 Aucun risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation. L'acide phosphorique se décompose au-dessus de 200 °C/392 °F. Le 2-butoxyéthanol se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.2 Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Aucune réaction dangereuse prévisible dans les conditions normales. Acide phosphorique: risque d’explosion avec le nitrométhane; réactions dangereuses possibles avec les bases et le borohydrure de sodium. 2-Butoxyéthanol: réactions dangereuses possibles avec l’aluminium et les oxydants; forme des peroxydes avec l’air.

10.4 Aucune condition particulière; respecter les précautions habituelles pour les produits chimiques. Éviter l’exposition du 2-butoxyéthanol aux sources de chaleur et flammes nues.

10.5 Acide phosphorique incompatible avec métaux, bases fortes, aldéhydes, sulfures organiques et peroxydes.

10.6 Produits possibles de décomposition: oxydes de phosphore pour l’acide phosphorique; hydrogène pour le 2-butoxyéthanol.

11. Informations toxicologiques

En l’absence de données expérimentales sur le produit, les dangers pour la santé sont évalués d’après les propriétés des composants et les critères réglementaires. Tenir compte de leurs concentrations à la rubrique 3.

11.1 Toxicité aiguë: tableau 11. Aucune information disponible sur métabolisme, toxicocinétique, mécanisme d’action, voies probables d’exposition, effets immédiats/différés ou chroniques après exposition courte/longue et interactions.

Corrosion/irritation cutanée: critères de classification non remplis. Lésions/irritation oculaires graves: provoque de graves lésions des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée: critères non remplis; informations spécifiques à chacune non disponibles. Mutagénicité sur cellules germinales, cancérogénicité et toxicité pour la reproduction: critères non remplis. Informations sur fonction sexuelle/fertilité, développement des descendants et effets sur ou via l’allaitement non disponibles.

STOT après exposition unique ou répétée: critères non remplis. Informations sur organes cibles et voies d’exposition non disponibles. Danger par aspiration: critères non remplis.

11.2 Selon les données disponibles, aucune substance inscrite aux principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés dont les effets sanitaires sont en cours d’évaluation.

Tableau 11

Propriété	Valeur
ATE mixture / aerosol	> 5 mg/l
ATE mixture / oral	1111,11 mg/kg
ATE mixture / dermal	Non classé (aucun composant significatif)
Acide phosphorique / LD50 dermal	2740 mg/kg — Rabbit
Acide phosphorique / LD50 oral	1530 mg/kg — Rat
Acide phosphorique / LC50 aerosol	> 0,85 mg/l/1h — Rat
2-Butoxyéthanol / LD50 oral	1200 mg/kg — Guinea pig
2-Butoxyéthanol / LC50 vapour	2,2 mg/l/4h — Rat
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté / LD50 oral	291 mg/kg dw
Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté / LC50 aerosol	3,6 mg/l/4h

12. Informations écologiques

Respecter les bonnes pratiques de travail et éviter la dispersion dans l'environnement. Informer les autorités en cas d'atteinte aux eaux, au sol ou à la végétation.

12.1 Toxicité: tableau 12.

12.2 Acide phosphorique: solubilité dans l'eau > 850000 mg/l; dégradabilité inconnue. 2-Butoxyéthanol: solubilité 1000–10000 mg/l; rapidement dégradable.

12.3 2-Butoxyéthanol: coefficient de partage n-octanol/eau 0,81.

12.4 Mobilité dans le sol: non disponible.

12.5 Aucune substance PBT/vPvB ≥ 0,1% selon les données disponibles.

12.6 Aucune substance inscrite aux principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés dont les effets environnementaux sont en cours d'évaluation.

12.7 Autres effets néfastes: non disponibles.

Tableau 12 — Hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté

Propriété	Valeur
LC50 fish	37,5 mg/l/96h — Dario rerio
EC50 crustacea	35,4 mg/l/48h — Daphnia magna
EC50 algae/aquatic plants	34,2 mg/l/72h — Pseudokirchineriella subcapitata
NOEC chronic crustacea	3,7 mg/l — Daphnia magna

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Réutiliser si possible. Considérer les résidus comme déchets spéciaux dangereux. Évaluer la dangerosité des déchets contenant le produit selon la réglementation applicable. Élimination par une entreprise agréée, conformément aux règles nationales et locales. Le transport des déchets peut relever de restrictions ADR. Valoriser ou éliminer les emballages contaminés selon la réglementation nationale sur les déchets.

14. Informations relatives au transport

14.1 ADR/RID, IMDG et IATA: UN 2922.

14.2 Désignation officielle: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Phosphoric Acid and Magnesium hexafluorosilicate hexahydrate). Explication française: liquide corrosif, toxique, n.s.a. (acide phosphorique et hexafluorosilicate de magnésium hexahydraté).

14.3 Classe 8; étiquettes 8 (6.1), pour les trois modes.

14.4 Groupe d'emballage III.

14.5 Dangers pour l'environnement: NON pour ADR/RID, IMDG et IATA.

14.6 ADR/RID: numéro de danger/Kemler 86; quantité limitée 5 l; code tunnel (E); disposition spéciale 274. IMDG: EmS F-A, S-B; quantité limitée 5 l. IATA fret: maximum 60 l, instruction d'emballage 856. IATA passagers: maximum 5 l, instruction 852. Dispositions spéciales A3, A803.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments IMO: non pertinent. Ces données de transport proviennent de la révision source de 2022.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Catégorie Seveso, directive 2012/18/UE: aucune. Annexe XVII REACH: produit point 3, composant point 75. Règlement (UE) 2019/1148 sur les précurseurs d'explosifs: non applicable. Aucune SVHC ≥ 0,1% selon les données disponibles. Aucune substance relevant de l'annexe XIV REACH, de la notification d'exportation du règlement (UE) 649/2012, des conventions de Rotterdam ou Stockholm.

Surveillance médicale: selon la source, non requise si l'évaluation des risques démontre des risques faibles pour la santé et la sécurité et si la directive 98/24/CE est respectée.

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique effectuée pour la préparation/les substances de la rubrique 3.

16. Autres informations

Codes de classification et mentions H: tableau 16. Ils comprennent aussi les dangers des composants et ne constituent pas tous la classification du mélange. Les abréviations, le glossaire et la bibliographie figurent ci-dessous.

Les informations reflètent les connaissances à la date de la dernière révision source. L'utilisateur doit vérifier leur pertinence et leur exhaustivité pour chaque usage. Aucune garantie d'une propriété particulière du produit. Le fabricant ne contrôle pas directement l'utilisation. L'utilisateur doit respecter sous sa responsabilité les règles en vigueur de santé et sécurité; le fabricant décline toute responsabilité en cas d'usage incorrect. Former adéquatement le personnel à l'utilisation des produits chimiques.

Méthodes de classification: dangers physico-chimiques selon l'annexe I, partie 2, du CLP, données de propriétés à la rubrique 9. Dangers pour la santé selon les méthodes de calcul de l'annexe I, partie 3, sauf indication contraire en rubrique 11. Dangers environnementaux selon les méthodes de calcul de l'annexe I, partie 4, sauf indication contraire en rubrique 12.

Source: Faber révision 10 du 14/11/2022; impression 25/01/2023; remplace la révision 9 du 22/09/2020. Stone+ présentation et traduction de travail v1.1 du 12/11/2026.

Tableau 16

Code	Valeur
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CLP

Code	Valeur
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 3

ADR: transport routier des marchandises dangereuses; RID: transport ferroviaire; IMDG: code maritime international des marchandises dangereuses; IATA DGR: réglementation aérienne des marchandises dangereuses; IMO: Organisation maritime internationale.

ATE: estimation de toxicité aiguë; CAS: numéro Chemical Abstracts Service; EC/CE: identifiant ESIS; EC50/CE50: concentration efficace pour 50% d'effet; IC50: concentration d'immobilisation 50%; LD50: dose létale 50%; LC50: concentration létale 50%.

CLP: règlement (CE) 1272/2008; REACH: règlement (CE) 1907/2006; INDEX: identifiant de l'annexe VI CLP; GHS: système général harmonisé de classification et d'étiquetage; EmS: consigne d'urgence.

DNEL: dose dérivée sans effet; PNEC: concentration prédite sans effet; PEC: concentration environnementale prédite; PEL: niveau d'exposition prédit; OEL/TLV: valeur limite d'exposition; TWA: moyenne pondérée dans le temps; STEL: limite à court terme; TLV CEILING: concentration à ne jamais dépasser.

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique; vPvB: très persistant et très bioaccumulable; VOC: composés organiques volatils; WGK: classe allemande de danger pour l'eau.

Références nationales et bibliographie

1. (EC) 1907/2006 (REACH) 2. (EC) 1272/2008 (CLP) 3. (EU) 2020/878 (REACH Annex II) 4. (EC) 790/2009 (I ATP CLP) 5. (EU) 286/2011 (II ATP CLP) 6. (EU) 618/2012 (III ATP CLP) 7. (EU) 487/2013 (IV ATP CLP) 8. (EU) 944/2013 (V ATP CLP) 9. (EU) 605/2014 (VI ATP CLP) 10. (EU) 2015/1221 (VII ATP CLP) 11. (EU) 2016/918 (VIII ATP CLP) 12. (EU) 2016/1179 (IX ATP CLP) 13. (EU) 2017/776 (X ATP CLP) 14. (EU) 2018/669 (XI ATP CLP) 15. (EU) 2019/521 (XII ATP CLP) 16. (EU) 2018/1480 (XIII ATP CLP) 17. (EU) 2019/1148 18. (EU) 2020/217 (XIV ATP CLP) 19. (EU) 2020/1182 (XV ATP CLP) 20. (EU) 2021/643 (XVI ATP CLP) 21. (EU) 2021/849 (XVII ATP CLP)

The Merck Index, 10th Edition • Handling Chemical Safety • INRS – Fiche Toxicologique • Patty – Industrial Hygiene and Toxicology • N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials, 7, 1989 Edition • IFA GESTIS website • ECHA website • Database of SDS models for chemicals – Ministry of Health and ISS (Istituto Superiore di Sanità), Italy